

# Présentation des cartes stratégiques de bruit de la Communauté Paris-Saclay

Bureau communautaire du 12 décembre 2018



## Contexte

La directive 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement concerne les nuisances sonores résultant d'activités humaines notamment les bruits émis par les moyens de transports et les activités industrielles exercées dans les ICPE soumises à autorisation.

Elle a pour vocation d'établir une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire les effets nuisibles de l'exposition au bruit en :

- déterminant l'exposition au bruit dans l'environnement
- garantissant l'information au public
- adoptant des plans d'actions et de prévention

## Objectifs

Les cartes de bruit stratégiques constituent des diagnostics de l'exposition sonore des populations sur un territoire. Elles permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations aux abords des grandes infrastructures de transports et dans les grandes agglomérations.



## **Bruitparif coordonne le projet de cartographie régionale du bruit**

### **Objectifs:**

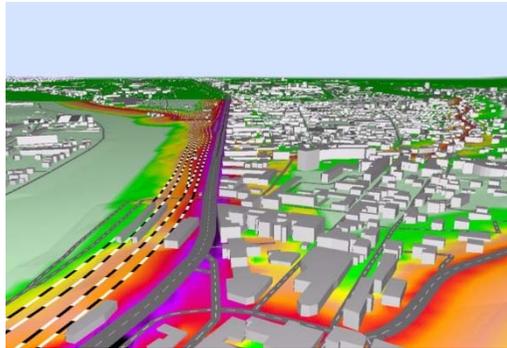
- ⇒ **Disposer d'un référentiel sonore réalisé de manière cohérente sur l'ensemble de l'Île-de-France**
- ⇒ **Faciliter l'application de la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement.**



# Méthodologie

# Un couplage entre modélisation et mesure

- ① **Calculs réalisés par modélisation informatique**  
à partir de données descriptives de la topographie (relief, bâtiments, écrans anti-bruit...) et des sources de bruit (trafics routiers, ferroviaires, aériens, parc de véhicules et flottes d'aéronefs, types de revêtements de chaussée et caractéristiques des rails...)



Collecte et structuration de données d'entrée



Production d'un modèle numérique



Lancement de calculs informatiques



Estimation des émissions sonores des sources de bruit

Evaluation des niveaux sonores sur le territoire

- ② **Campagne de mesure de bruit sur le terrain (25 sites)**  
cofinancée par la Communauté Paris-Saclay  
et réalisée par Bruitparif  
au cours des mois de juin et septembre 2018



# Les cartes produites

## ① Cartes des niveaux sonores

Elles représentent les zones exposées au bruit pour chaque source de bruit (routier, ferré et aérien) et chaque indicateur (Lden et Ln).

- Lden : bruit pondéré sur 24 heures en moyenne sur l'année
- Ln : bruit nocturne de 22h à 6h du matin en moyenne sur l'année.

## ② Cartes de dépassement des valeurs limites (cartes de type C)

Elles représentent les secteurs où les valeurs limites réglementaires sont dépassées.

Indicateur	Valeurs limites en dB(A)	
	Lden	Ln
Source		
Route	68	62
Fer		
Ligne conventionnelle	73	65
LGV	68	62
Avion	55	

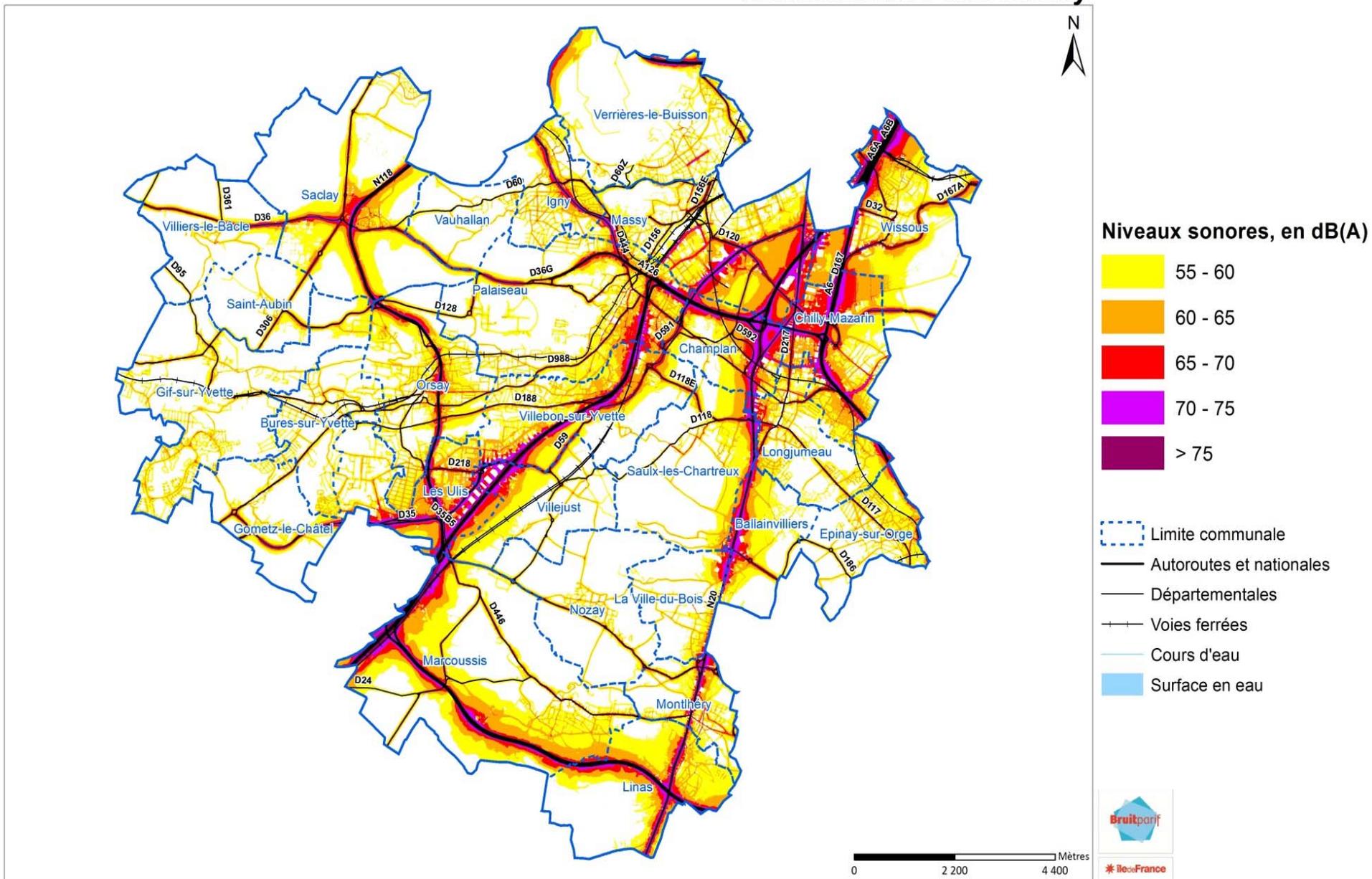


# Les cartes stratégiques de bruit

# Bruit routier

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

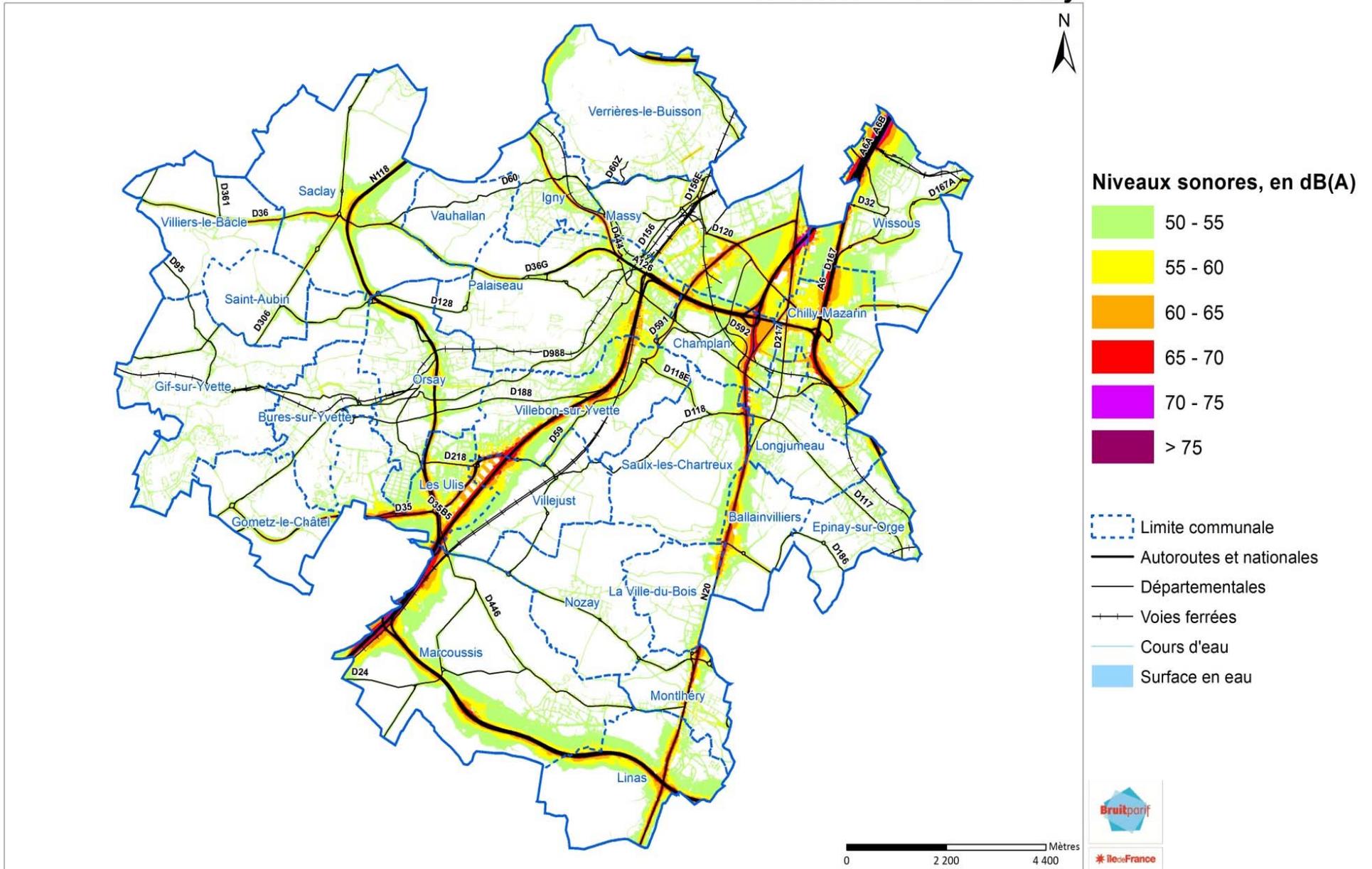
## Communauté Paris-Saclay



# Bruit routier

## Indicateur Ln (Nuit)

### Communauté Paris-Saclay



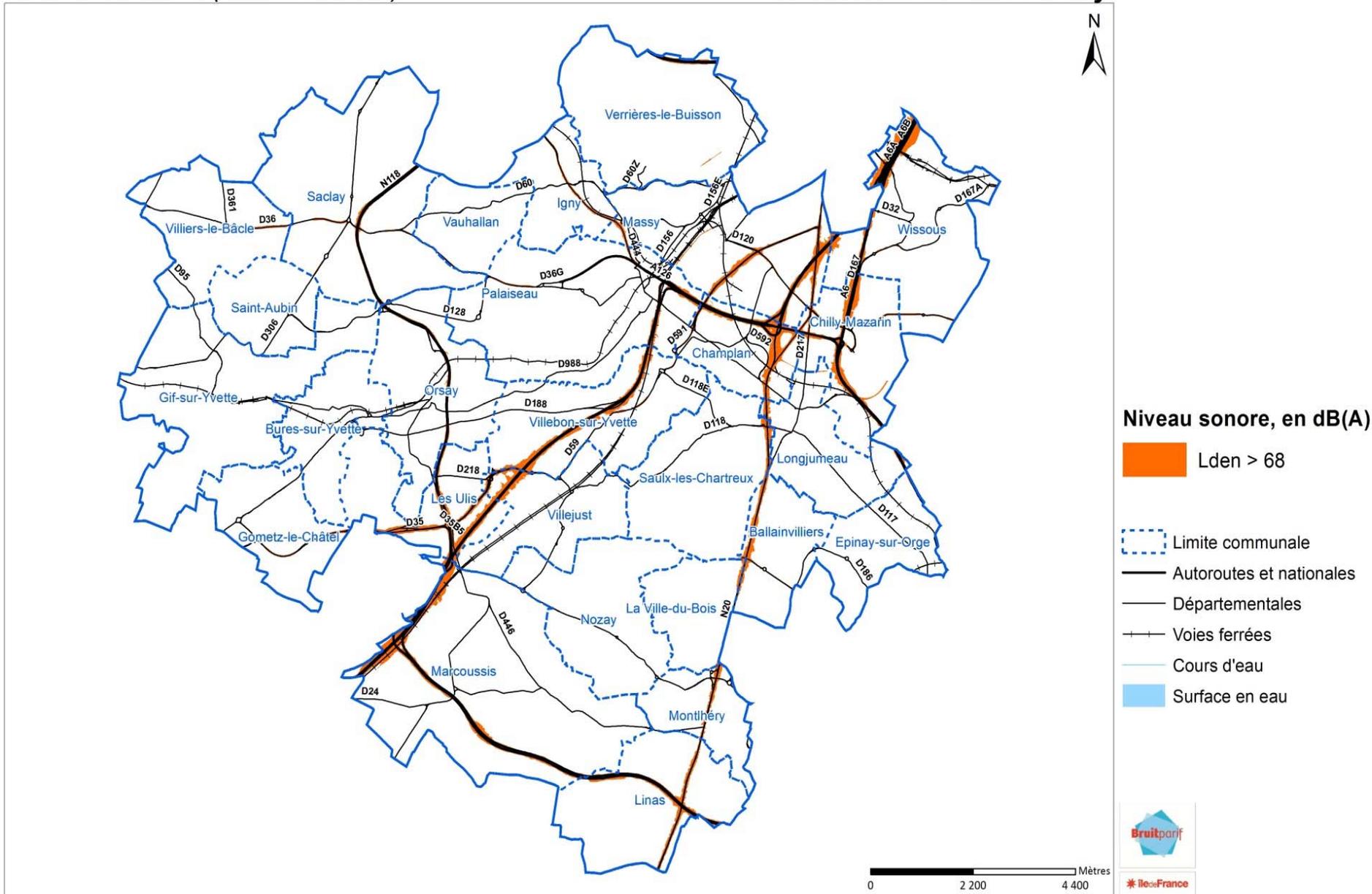
# Bruit routier

## Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 68 dB(A)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communauté Paris-Saclay



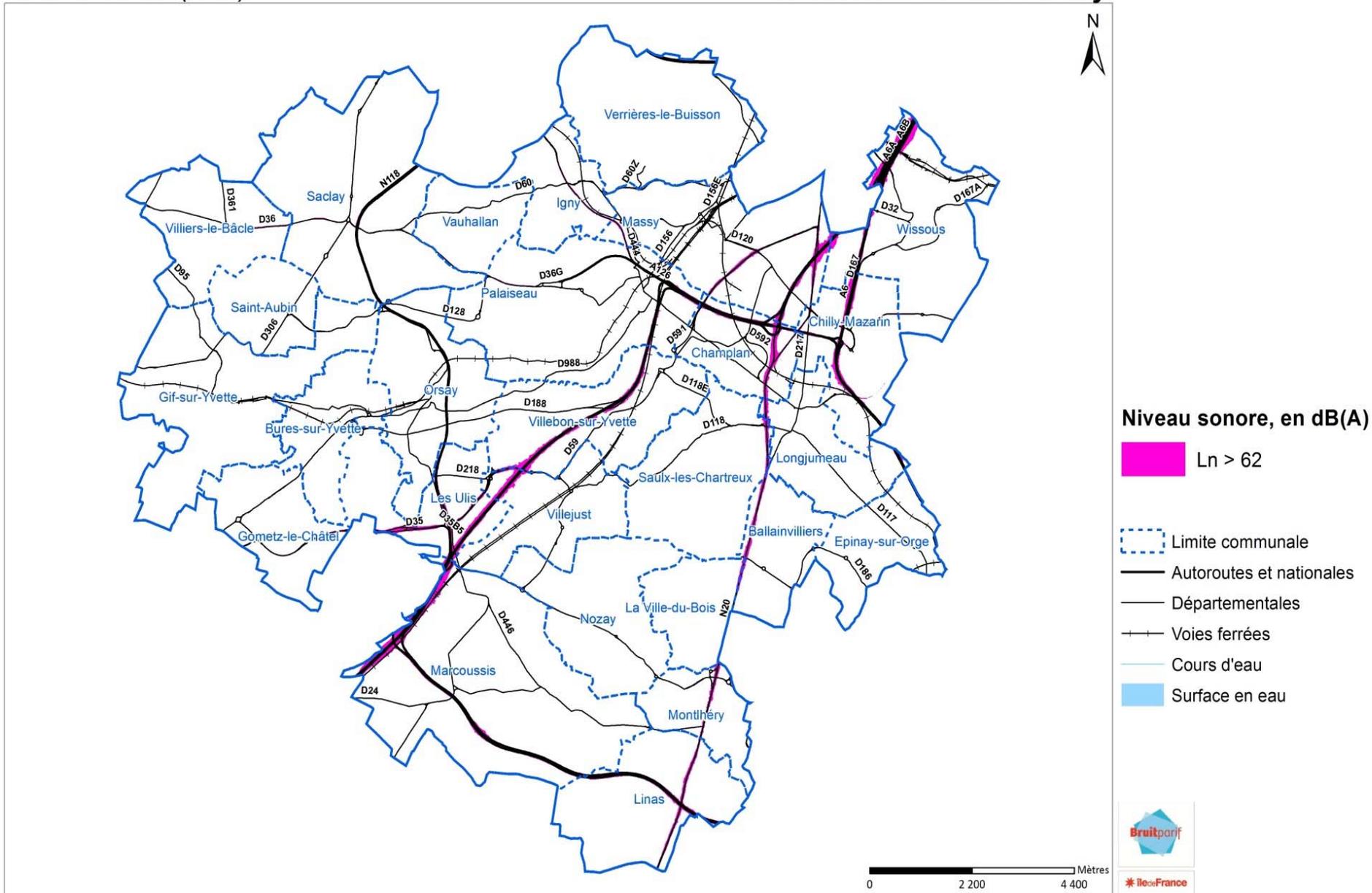
# Bruit routier

## Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 62 dB(A)

Indicateur Ln (Nuit)

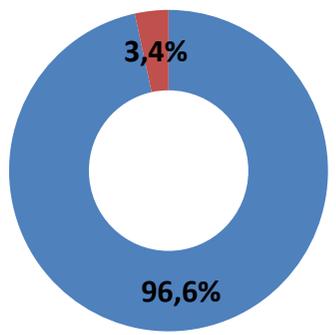
Communauté Paris-Saclay



# A retenir

- Bruit routier : les autoroutes A6, A10, A126, les RN20, RN118 ainsi qu'un certain nombre de routes départementales constituent les principales infrastructures impactant le territoire

Population exposée au bruit routier - Lden  
> seuil de 68 dB(A)



■ En dessous du seuil  
■ Au-dessus du seuil

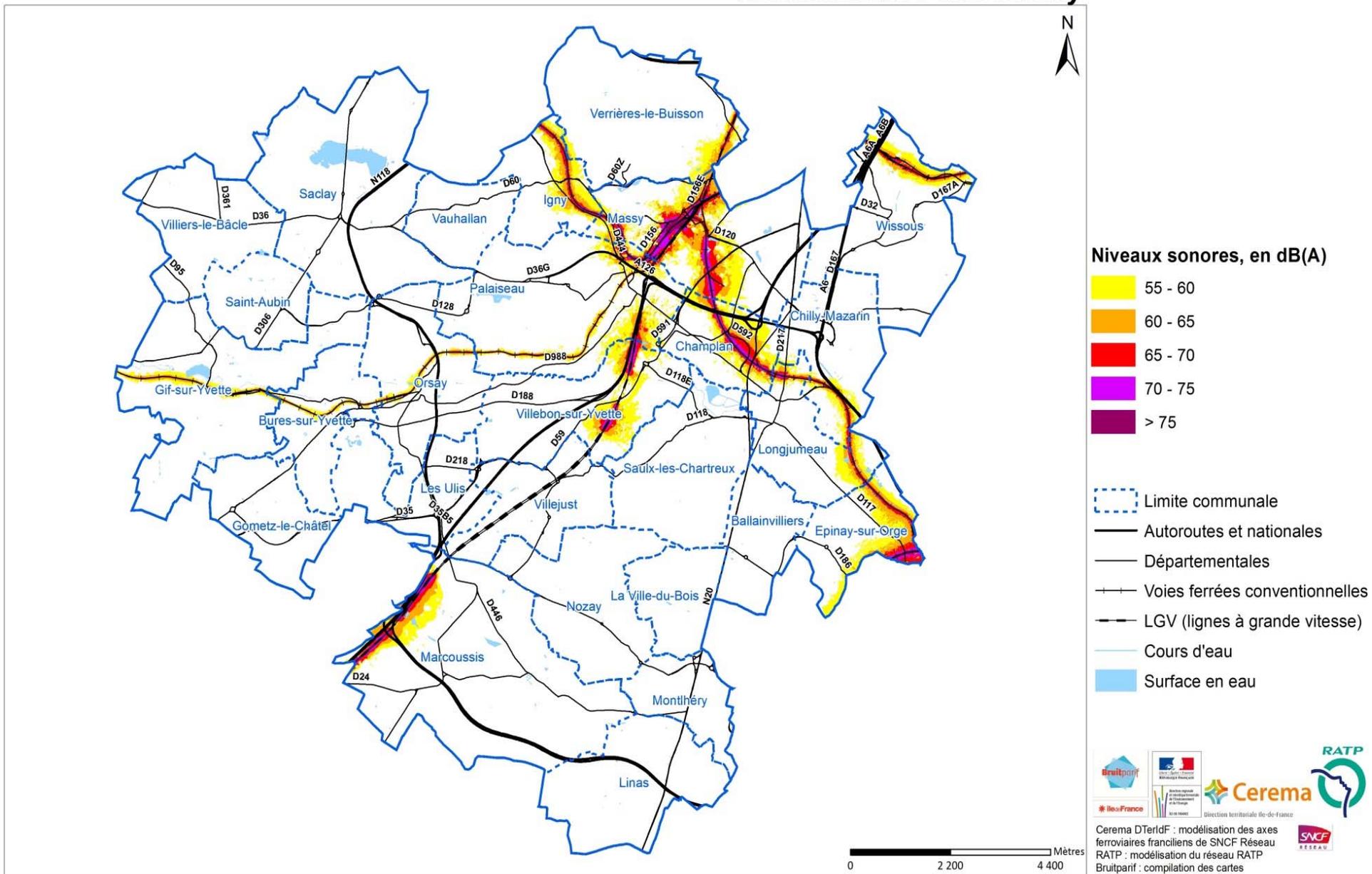


Indicateur	Valeurs limites en dB(A)	
	Lden	Ln
Source		
Route	68	62
Fer		
Ligne conventionnelle	73	65
LGV	68	62
Avion	55	

# Bruit ferré

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

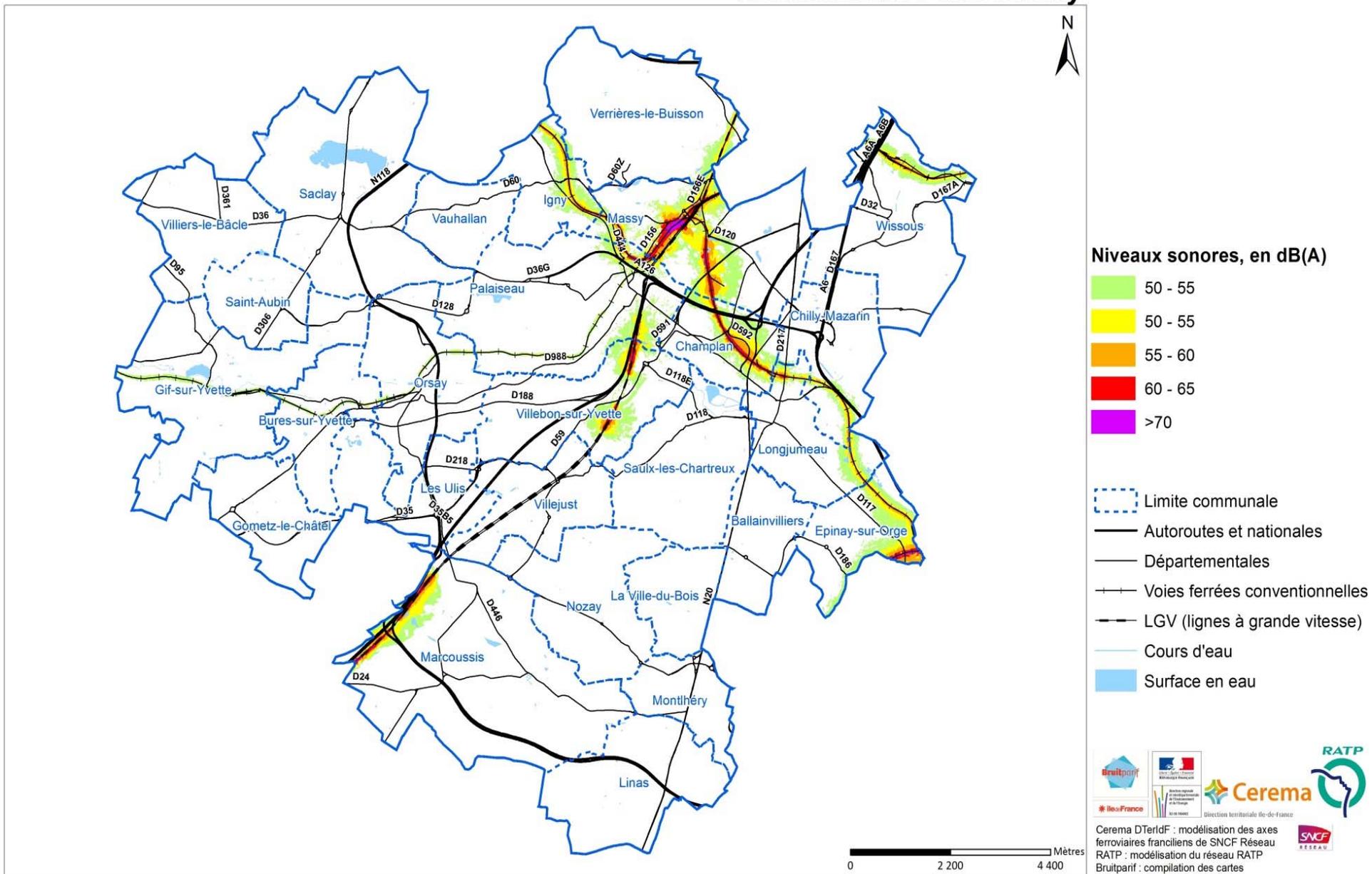
## Communauté Paris-Saclay



# Bruit ferré

## Indicateur Ln (Nuit)

### Communauté Paris-Saclay



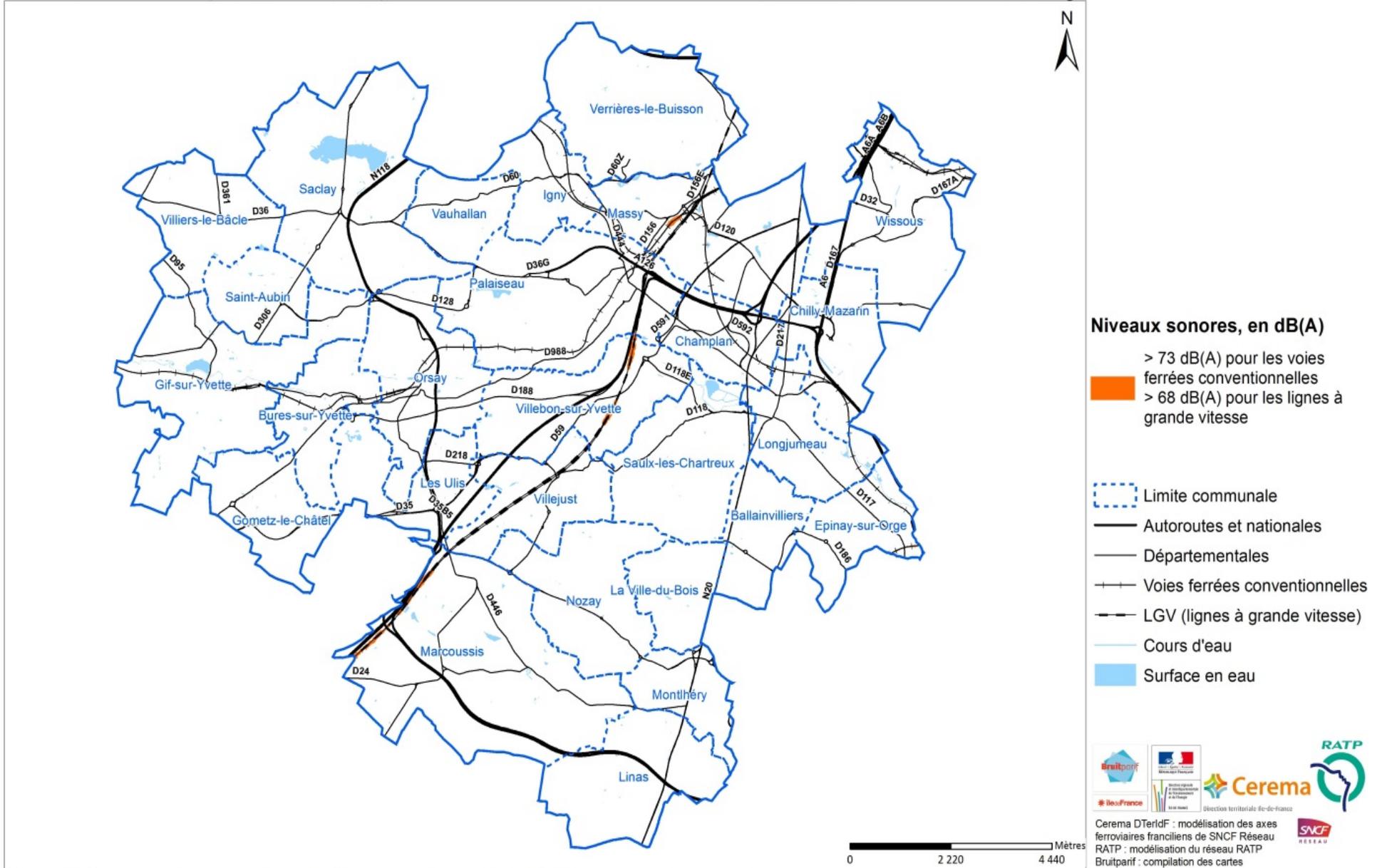
# Bruit ferré

## Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Lden dépasse 73 dB(A) (voies conventionnelles) ou 68 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communauté Paris-Saclay



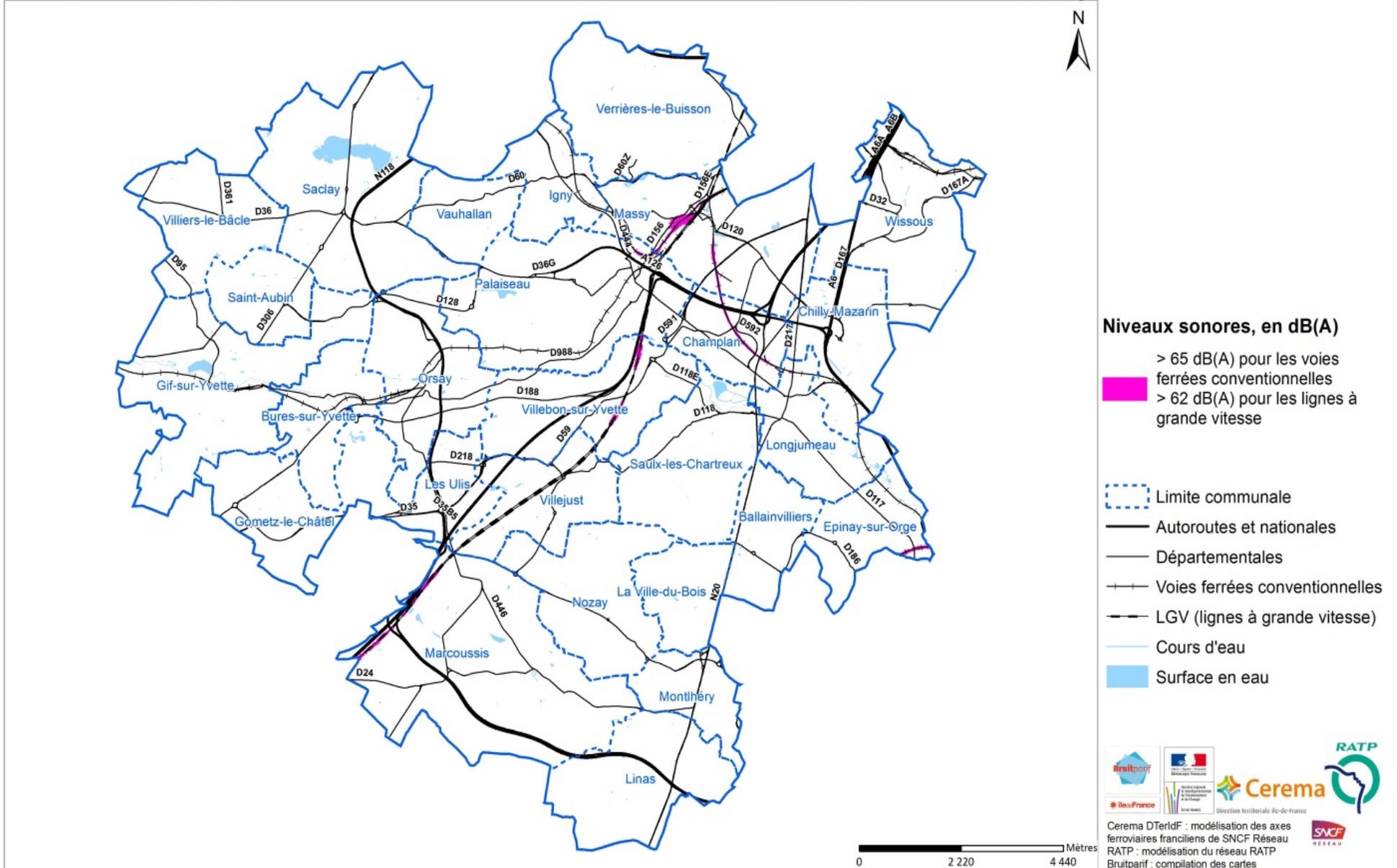
# Bruit ferré

## Zones de dépassement de la valeur limite

Zones susceptibles de contenir des bâtiments dont le Ln dépasse 65 dB(A) (voies conventionnelles) ou 62 dB(A) (lignes à grande vitesse)

Indicateur Ln (Nuit)

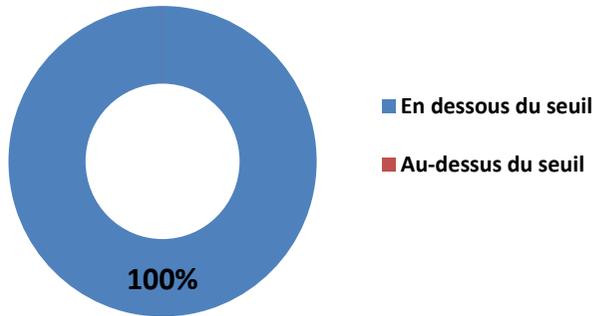
Communauté Paris-Saclay



# A retenir

- Bruit ferré: les lignes RER B et C, et LGV impactent les communes limitrophes aux voies

Population exposée au bruit ferré  
> seuil de 73 dB(A) Ligne conventionnelle  
ou 68 dB(A) LGV

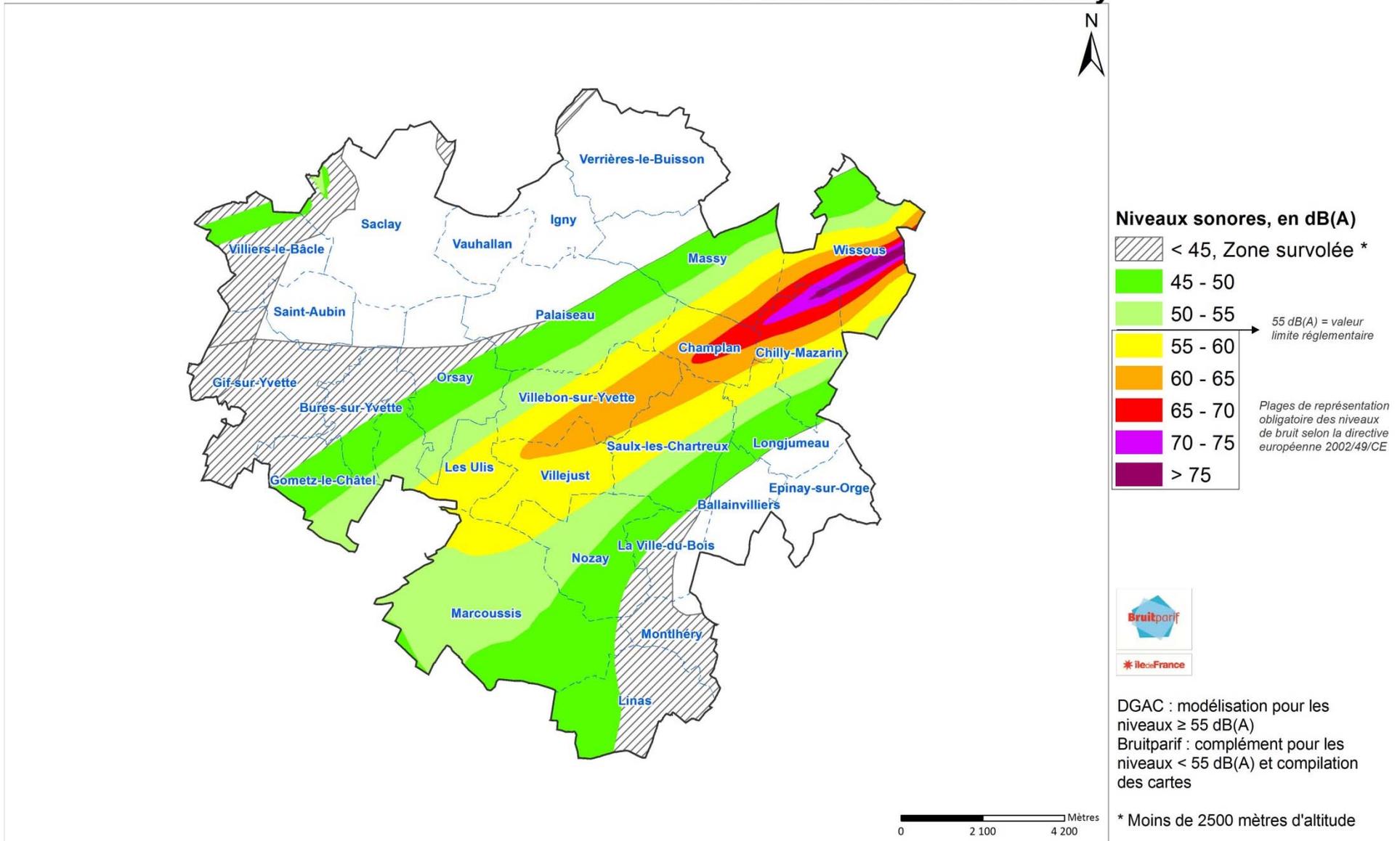


Source	Indicateur	Valeurs limites en dB(A)	
		Lden	Ln
Route		68	62
→ Fer			
Ligne conventionnelle		73	65
LGV		68	62
Avion		55	

# Bruit aérien

Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

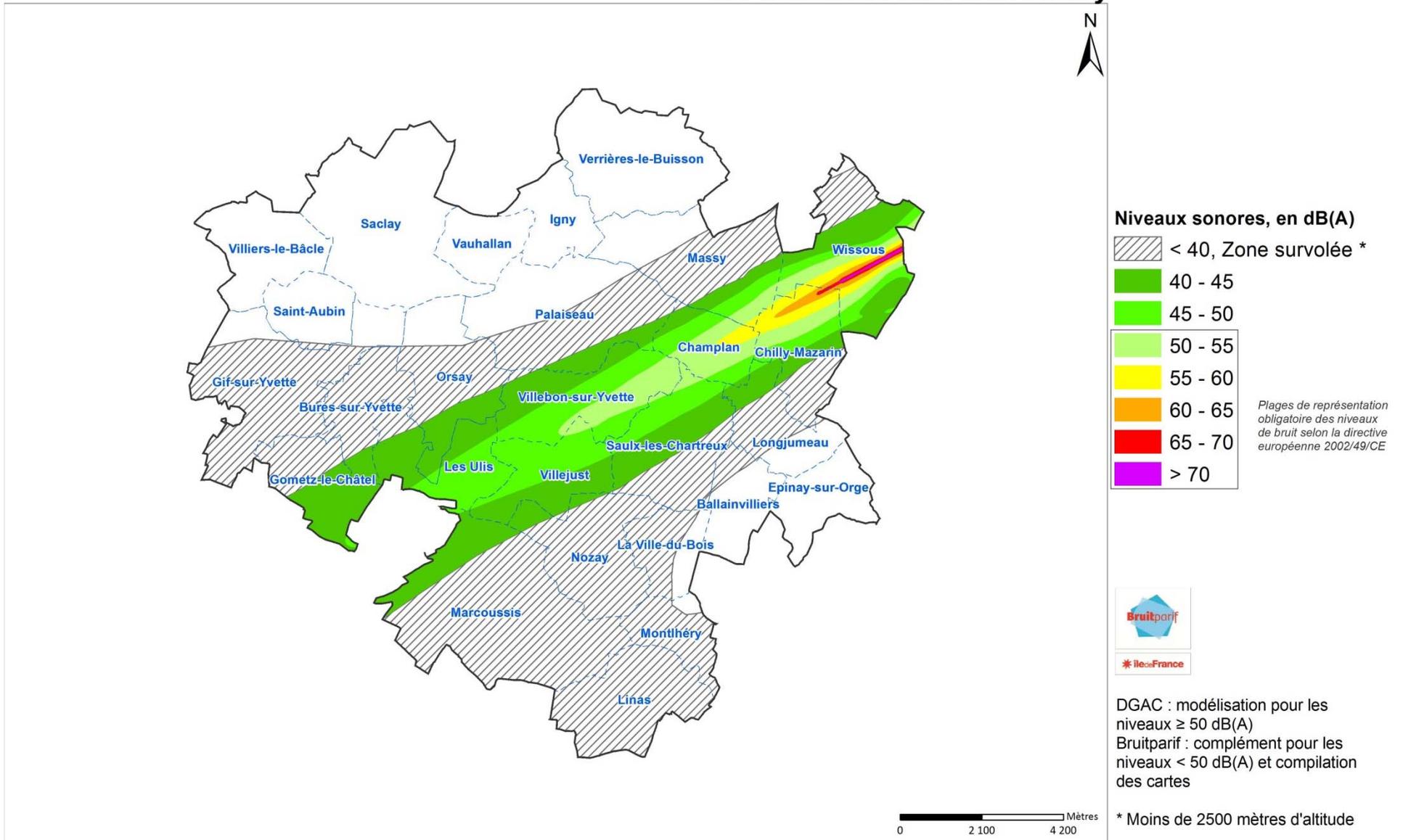
## CA Communauté Paris-Saclay



# Bruit aérien

Indicateur Ln (Nuit)

## CA Communauté Paris-Saclay

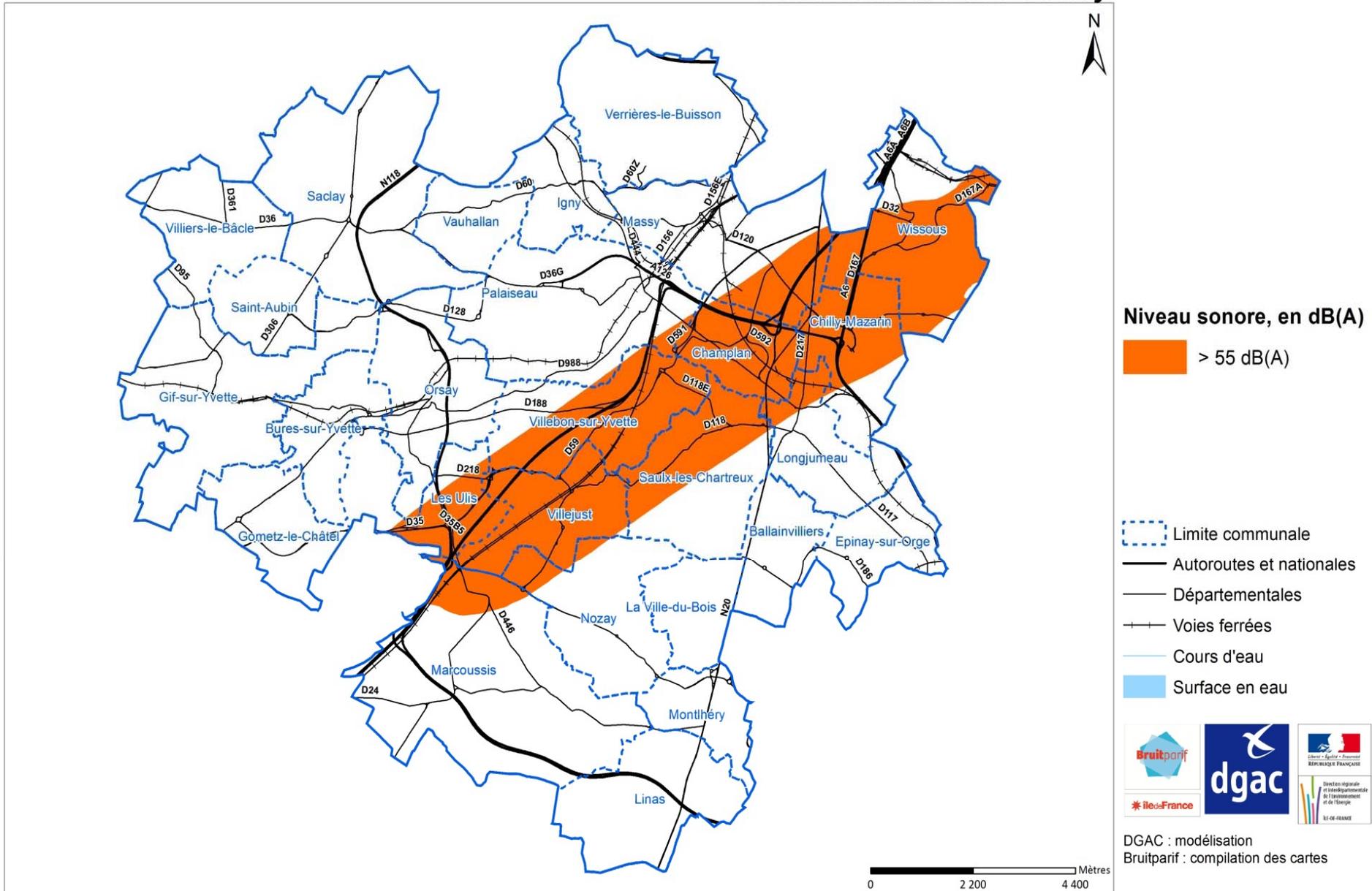


# Bruit aérien - Aéroport Paris-Orly

## Zones de dépassement de la valeur limite

### Indicateur Lden (Jour/Soir/Nuit)

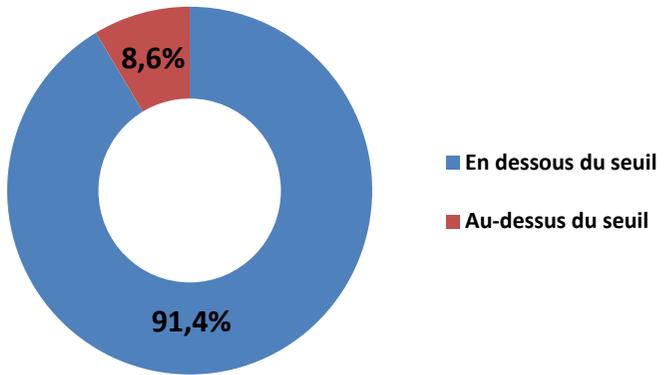
Communauté Paris-Saclay



# A retenir

- Bruit aérien: l'activité aéronautique de l'aéroport Paris-Orly constitue la principale infrastructure source de bruit. L'impact de l'activité aéronautique de l'aérodrome de Toussus-le-Noble est également à souligner

## Population exposée au bruit aérien > seuil de 55 dB(A)



Indicateur	Valeurs limites en dB(A)	
	Lden	Ln
<b>Source</b>		
<b>Route</b>	68	62
<b>Fer</b>		
Ligne conventionnelle	73	65
LGV	68	62
<b>Avion</b>	55	





# Les prochaines étapes

- Conseil communautaire de Février 2019 : Adoption des cartes stratégiques de bruit
- Conseil communautaire d'Avril 2019 : Présentation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
- Mai-Juin 2019 : Consultation du public en ligne
- Bureau communautaire de Septembre 2019 : Présentation du PPBE
- Conseil communautaire de Septembre 2019 : Adoption du PPBE

*Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les zones calmes. Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...).*